

Rôle du Conseil Scientifique (CS)

Le CS est consulté sur les orientations des politiques de recherche, de documentation scientifique et technique, ainsi que sur la répartition des crédits propres de recherche de l'université. Il assure la liaison entre l'enseignement et la recherche. Il participe à l'élaboration de la politique des emplois et, en formation restreinte avec le CEVU, à l'avancement des enseignants-chercheurs.

Bilan de l'action des élus O&I dans le CS actuel

Depuis 2008, par leur participation active, les élus O&I ont joué leur rôle de concertation :

- en demandant la transformation des **chaires d'excellence** en solutions alternatives qui renforcent la collaboration avec les organismes, comme les **délégations de longue durée** ;
- en insistant pour que la prime d'excellence scientifique (PES) puisse bénéficier **au plus grand nombre** et que son montant soit identique pour les deux corps d'EC ;
- en proposant que les propositions d'attribution de primes **à tous les personnels** et que les reconnaissances de responsabilités fassent l'objet d'un **débat dans les conseils centraux** ;
- en déplorant les **pertes de prérogatives** de notre établissement lors du transfert au PRES de compétences concernant la valorisation de la recherche (CapValo) ;
- en contribuant à ce que les dossiers BQR sur projets émergents fassent l'objet d'une audition.

Principes et propositions que les candidats défendront

Le paysage de l'enseignement supérieur et de la recherche va continuer à subir de **profondes modifications** dans les années à venir. Les personnels, par l'intermédiaire de leurs élus O&I, pourront contribuer à la définition de la **stratégie de recherche et de valorisation** de leur établissement, afin que les restructurations n'impliquent pas une **diminution du service public**. Une université publique doit pouvoir **bénéficier directement** des valorisations industrielles de technologies **développées dans ses laboratoires**, hors d'un partenariat systématique public-privé.

Il est nécessaire que le CS puisse **exercer pleinement** ses prérogatives en étant force de proposition et en participant activement à l'élaboration des politiques. Nous continuerons à défendre ce mode de fonctionnement qui pose le **débat collégial** comme condition préalable à toute décision. Nous veillerons à ce qu'il soit **décliné dans toutes les structures**, notamment les instituts, dont les politiques doivent être débattues au CS.

Les élus O&I au CS œuvreront à ce que les réformes puissent bénéficier à une **majorité de collègues** et non pas simplement à une minorité « d'excellents ». Par exemple, les élus O&I continueront à agir pour que la PES devienne une **prime de reconnaissance scientifique** (PRS) et pour maintenir en place les dispositifs d'incitation à la **reprise d'une activité de recherche**.

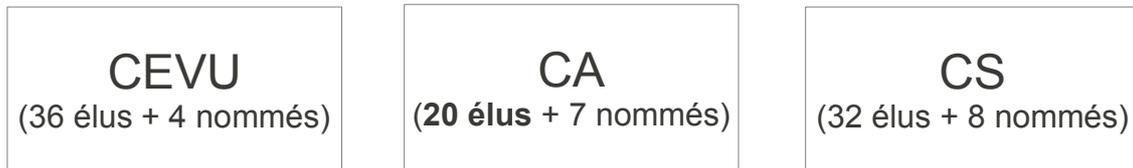
Nous veillerons à ce que les thématiques prioritairement soutenues par l'université soit définies sur des **critères sociaux, économiques ou éthiques**, en plus des critères scientifiques et financiers.

Il est crucial que **des élus indépendants d'une équipe de direction soient présents dans nos conseils** : c'est la seule garantie du respect du rôle des conseils centraux.

Soutenez le travail mené depuis 2003, en votant O&I le 12 avril !

<http://www.ouverture-independance.fr>

Importance des 3 conseils centraux et désignation du Président



Seuls les 20 élus du CA votent pour la direction de l'université !

Président + 3 VP

Le 12 avril, vous voterez pour renouveler les trois conseils centraux de l'université : le Conseil d'Administration (CA), le Conseil des Études et de la Vie Universitaire (CEVU) et le Conseil Scientifique (CS). Ces trois conseils sont les instances qui organisent tous les aspects de la vie universitaire. Depuis la loi LRU, la direction a des pouvoirs renforcés et le CA est réduit à 28 représentants dont 15 élus des personnels et 5 élus étudiants. **Seuls ces 20 représentants voteront pour élire la prochaine équipe de direction !** De plus, l'application de la « prime à la majorité » au CA a pour conséquence qu'au moins 4 élus sur 6 seront **issus d'une même liste** dans chacun de deux collèges d'enseignants-chercheurs. Il est donc crucial de **voter pour des élus indépendants de l'équipe de direction** qui éliront l'équipe présidentielle et qui s'investiront dans l'élaboration d'une **stratégie universitaire au service de tous, dans le respect des prérogatives de chaque conseil.**

Pourquoi voter pour les listes Ouverture & Indépendance ?

O&I, un fonctionnement transparent :

- les élus **diffusent les ordres du jour et les documents préparatoires** des conseils,
- les élus **rédigent et diffusent des comptes-rendus** des conseils et commissions,
- les élus **échangent régulièrement avec les sympathisants** lors de réunions.

O&I, une équipe représentative et constructive :

- l'appartenance à l'université précède celle à une composante ou à un laboratoire,
- nos listes représentent presque toutes les composantes et un grand nombre de laboratoires,
- nous veillons à ce que les candidates soient autant en position éligible que les candidats.

O&I, le contact privilégié entre les conseils et les personnels :

- une liste de diffusion est un contact permanent entre les élus et les sympathisants,
- un site internet, source permanente d'information sur les conseils, commissions et dossiers,
- des réunions qui permettent un contact privilégié entre élus et sympathisants.

Depuis 2003, O&I change le fonctionnement de notre université pour plus de transparence et d'implication des élus et personnels dans les décisions.

Le 12 avril, votez O&I !

Soutenez le travail mené depuis 2003, en votant O&I le 12 avril !

<http://www.ouverture-independance.fr>